



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR
LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION
EN EUROPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Intervention de l'ambassadrice Christine Fages,
Représentante permanente de la France auprès de l'OSCE
au conseil permanent du 4 février 2021
(droit de réponse au nom de la France et de l'Allemagne)**

La France s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne.

Au nom de la France et de l'Allemagne, je souhaite par ailleurs procéder à un certain nombre de mises au point suite à la déclaration faite par la délégation russe.

D'abord, sur la responsabilité de la Russie dans le règlement de ce conflit. Il convient de rappeler que les accords de Minsk demeurent le seul cadre de règlement de ce conflit. Or, l'ensemble de ces accords a été signé au nom de la Fédération de Russie par l'intermédiaire de son représentant officiel. La Russie a donc accepté de façon claire et contraignante sa responsabilité en vue du règlement pacifique du conflit et de la mise en œuvre des dispositions de cet accord.

S'agissant de la consultation des représentants de certaines régions des oblasts de Donetsk et Louhansk, elle n'est prévue expressément qu'aux points 9, 11 (réforme constitutionnelle, législation relative au statut spécial) et 12 (élections locales) du Paquet de mesures. Ce texte ne fait en aucun cas mention de la nécessité d'établir un « dialogue direct » entre Kiev et les séparatistes. Le Protocole de Minsk est sans ambiguïté, je le cite : « le Groupe de contact trilatéral se compose de représentants de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et de l'OSCE ». Cette dernière est l'organisation qui en assure la présidence.

Plutôt que de rejeter toute la responsabilité des blocages sur l'Ukraine, la Russie devrait se montrer constructive et prendre les responsabilités qui sont les siennes tant au sein du format Normandie que du groupe de contact trilatéral. Nous l'appelons également à faire davantage usage de l'influence dont elle dispose sur les représentants de facto des zones non-contrôlées par le gouvernement ukrainien.

La France et l'Allemagne se félicitent des progrès qui ont été accomplis sur le terrain depuis la fin du mois de juillet et de la nette baisse du nombre de violations du cessez-le-feu. Elles regrettent néanmoins que la mise en œuvre de mesures aussi essentielles pour les populations que le déminage ou l'ouverture de nouveaux points de passage soient toujours bloquées au GCT par l'intransigeance des autorités de facto avec l'appui de la Russie.

Nous renouvelons notre appel aux parties russe et ukrainienne à progresser dans la mise en œuvre complète des accords de Minsk, afin de parvenir à la construction d'une paix juste et durable et au rétablissement de la pleine souveraineté ukrainienne sur le Donbass. A cette fin, vous pouvez être

assurés que l'engagement de la France et de l'Allemagne, au sein du Format Normandie, ne variera pas et ne faiblira pas.